Rocca d'Anfo - Lago di Idro - Italy

Patrimoine · Italie

Coordonnées GPS	45.77586, 10.49925
Altitude	666 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied > 1 000 m
Référence du spot	300168



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:48	07:21	16:45	17:18	9 h 24	07:21–08:06 · 15:59–16:45
Mer. 18 nov.	06:49	07:22	16:44	17:17	9 h 22	07:22–08:08 · 15:58–16:44
Jeu. 19 nov.	06:51	07:23	16:43	17:16	9 h 20	07:23–08:10 · 15:57–16:43

Description

The foundations of the Rocca d'Anfo were laid by the Republic of Venice, which governed the territory of Valsabbia from 1426 to 1797. For these works the Republic appointed Count G. Francesco Martinengo. The first step of the construction was a barrage which started from the shore of the lake and arrived to the overhanging rocks. It was composed by steps of granite between double enclosing walls. On the road leading towards Tyrol there were the quarters of the troops and the most important bastions in order to stop armed men. Another function of the buildings on the road was to collect taxes and tolls imposed on people, animals and goods passing through the passage. The double enclosing walls are still visible in the superior part of the stronghold. As a consequence of the mutated war methods and technologies, in the Napoleonic times, a structural restoration of the territorial defensive …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=300168

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=45.77586&lon=10.49925
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.